

Séance ordinaire du 11 avril 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente-deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne (partiellement), Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-01-90

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Philippe Laberge

ATTENDU que monsieur Philippe Laberge a été membre du conseil de la Ville pendant de nombreuses années, soit d'abord à la Ville de Saint-Étienne-Lauzon de 1987 à 2001 et ensuite, à la Ville de Lévis de 2001 à 2009;

ATTENDU la contribution exceptionnelle de monsieur Laberge à la communauté lévisienne;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-07 ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Philippe Laberge, qui a été membre du conseil de la Ville pendant de nombreuses années à servir les citoyennes et citoyens et de souligner l'implication exceptionnelle de ce grand Lévisien au sein de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-91

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2023, tel qu'il est

modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« **Gestion du capital humain**

Nomination d'un assistant-trésorier par intérim à la Direction des finances et de la trésorerie

Document d'aide à la décision GCH-2023-049-R-1 »

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne quitte et reprend son siège pendant la période de questions au point suivant.

CV-2023-01-92

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Deux questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2023-01-93

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2023 et de la séance ordinaire du 27 mars 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 23 mars 2023 et de la séance ordinaire du 27 mars 2023, tel qu'il est modifié aux résolutions suivantes :

- à la résolution CV-2023-01-76, par le remplacement, dans le titre et aux alinéas des mots « un emprunt de 1 400 000 \$ » par les mots « des emprunts » ;
- à la résolution CV-2023-01-67, par le remplacement, à l'alinéa, des mots « 23 août 2023 » par les mots « 23 août 2021 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-94

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 23, 27 et 28 mars 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 23, 27 et 28 mars 2023 est déposé.

CV-2023-01-95

Lettre d'entente numéro 2023-01 concernant un ajustement à la structure de la Direction de l'entretien des infrastructures à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP (accréditation AQ-1005-2073)

[Document d'aide à la décision GCH-2023-027-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-03 ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De conclure la lettre d'entente numéro 2023-01 concernant un ajustement à la structure de la Direction de l'entretien des infrastructures à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP (accréditation AQ-1005-2073), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2023-027-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-96

Félicitations aux membres du personnel cols bleus

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel cols bleus pour l'excellence de leur travail, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-97

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2023-22-69 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- RV-2023-22-69 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2023-01-98

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2023-22-70 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- RV-2023-22-70 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2023-01-99

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2023-22-71 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- RV-2023-22-71 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2023-02-00

Demande au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) concernant le prolongement du parcours des Anses (projet inscrit au Programme quinquennal d'immobilisation de la Ville sous le numéro 20692)

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2023-004](#)

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains*;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 3 000 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère est de 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentantes ou un de ses représentants à signer cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-84 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) concernant le prolongement du parcours des Anses (projet inscrit au *Programme quinquennal d'immobilisation de la Ville* sous le numéro 20692), de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que monsieur David Boudreault, directeur des transports et de la mobilité durable, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-01

Demande d'approbation au ministre de la Sécurité publique et entente intermunicipale relative à la répartition des appels d'un corps de police, entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie et entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) à intervenir avec la Ville de Mercier
[Document d'aide à la décision POL-911-2023-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-85 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De demander, conformément à l'article 70 de la *Loi sur la police*, l'approbation requise du ministre de la Sécurité publique afin de conclure :

- l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels d'un corps de police;
- l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie;
- et l'entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1);

à intervenir avec la Ville de Mercier, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision POL-911-2023-002.

Sous réserve de l'approbation nécessaire à cette fin en vertu de la *Loi sur la police*, de conclure :

- l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels d'un corps de police;
- l'entente intermunicipale relative à la répartition des appels de nature incendie;
- et l'entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1);

à intervenir avec la Ville de Mercier, telles qu'elles sont annexées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-02

Entente d'aide financière concernant le programme *Accès-Transport* à convenir avec à l'organisme Convergence action bénévole et désignation d'une représentante de la Ville

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-011-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'entente d'aide financière concernant le programme *Accès-Transport Lévis* à intervenir avec Convergence action bénévole, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-011-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de désigner madame Martine Cazes, cheffe du Service du développement social et communautaire à la Direction de la vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et responsable de l'exécution de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-03

Abrogation de la résolution CV-2022-05-95 « Accord de principe pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec, désignation d'une représentante et demande de crédits additionnels », convention d'aide financière à intervenir avec l'Union des municipalités du Québec concernant le programme *Fous du français*, désignation d'un représentant de la Ville et crédit additionnel

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'abroger la résolution CV-2022-05-95 « Accord de principe pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec, désignation d'une représentante et demande de crédits additionnels ».

De conclure la convention d'aide financière à intervenir avec l'Union des municipalités du Québec, concernant le programme *Fous du français*, telle

qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-013, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de désigner madame Martine Cazes, cheffe du Service du développement social et communautaire à la Direction de la vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et de responsable de l'exécution de cette entente et d'affecter un crédit additionnel au moment de la réception de la subvention, équivalent à la somme à recevoir de cette union, tel que précisé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-04

Dépôt du rapport des activités de la trésorière pour l'exercice financier 2022 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

[Document d'aide à la décision FIN-2023-016](#)

Le rapport des activités de la trésorière pour l'exercice financier 2022, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

CV-2023-02-05

Demande d'appui auprès du gouvernement du Québec concernant l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-87 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De soutenir l'initiative de la Ville de Matane, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2023-005, et de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et cela, peu importe l'âge du bâtiment, ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-06

Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2023-02-88 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De nommer monsieur Gilles Bertrand à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux ans, débutant le 10 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-07

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur des parties des lots 2 360 830 et 6 293 984 du cadastre du Québec (aménagement de deux bassins de rétention et d'irrigation, route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'aménagement de deux bassins de rétention et d'irrigation sur des parties des lots 2 360 830 et 6 293 984 du cadastre du Québec (route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-08

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 6 023 006 du cadastre du Québec (terrain situé en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 6 023 006 du cadastre du

Québec, au montant maximum de 90 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-09

Aide logistique à SE2-science, expérience et éducation

[Document d'aide à la décision DEV-2023-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-69 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder une aide logistique d'une valeur maximale de 35 000 \$ à SE2-Science, expérience et éducation, dans le cadre du festival *Lévisium*, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, telle qu'elle est détaillée à la fiche de prise de décision DEV-2023-021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-10

Entente concernant l'utilisation d'une partie du quai Paquet à des fins de croisières, d'excursions et de navette fluviale à intervenir avec Croisières AML inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2023-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-95 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'entente concernant l'utilisation d'une partie du quai Paquet à des fins de croisières, d'excursions et de navette fluviale à intervenir avec Croisières AML inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-030, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-11

Régularisation du titre de propriété de la rue du Terminus (lot 2 382 456 du cadastre du Québec, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-97;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'identifier l'assiette de la rue du Terminus (secteur Charny), correspondant au lot 2 382 456 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-001, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, et en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-12

Attribution de contrat pour la fourniture et la livraison de gravier naturel lavé (5-10 mm)

[Document d'aide à la décision APP-2023-054](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-99 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de gravier naturel lavé (5-10 mm) (appel d'offres 2023-50-11), à Transport multivrac 1998 inc., pour une dépense estimée à 312 750 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-13

Résiliation du contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de balais de rues

[Document d'aide à la décision APP-2023-056](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-01 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De résilier le contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de balais de rues (appel d'offres 2020-50-18), attribué par la résolution CV-2020-03-99, adoptée le 25 mai 2020, à Les entreprises trema inc., pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision APP-2023-056.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-14

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-87 édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-002-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-87 édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2023-002-R-1.

Ce règlement a pour objet d'adopter le *Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029*.

CV-2023-02-15

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-027](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-027.

Ce règlement a pour objet de modifier la délimitation des zones I0432, I0436, I0438 et I0439, identifiées au plan de zonage, et plus spécifiquement, il a pour objet :

- d'agrandir la zone I0432 à même une partie de la zone I0436;
 - d'agrandir la zone I0438 à même une partie de la zone I0432;
 - d'agrandir la zone I0439 à même une partie de la zone I0438.
-

CV-2023-02-16

Adoption du Projet de règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-90 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-027.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-17

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-67 sur le zonage et le lotissement (modifications des usages autorisés et ajustements de certaines dispositions normatives dans les zones situées en bordure de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-031](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-91 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-67 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2023-00-16.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent contre la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2023-02-18

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (retrait du groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, de la zone I2694 et création de la zone I2697 à même une partie de la zone I2694, parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-046](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-94 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2023-01-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-19

Adoption du Règlement RV-2023-33-86 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-86 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie de l'avenue Atkinson (secteur Pintendre) et sur une partie des rues Louis-Philippe-Guay (secteur Lévis), Déziel (secteur Lévis), Saindon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), Pierre-Arthur (secteur Saint-Romuald) et Ernest-Lacasse (secteur Saint-Romuald) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2023-33-86 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-20

Adoption du Règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C304, outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements

saisonniers, dans la zone M1734, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-043](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de modifier l'identification de la zone M1734 par C1734 afin qu'elle corresponde à une dominance commerciale;
- d'autoriser la classe d'usages C304 outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers dans la zone M1734 et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usages;
- de retirer la classe d'usage H1 habitation unifamiliale isolée de la zone M1734;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-93 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement, adopté par la résolution CV-2023-01-03.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-21

Nomination d'un assistant-trésorier par intérim à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-049-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De nommer monsieur Dominic Deslauriers, Directeur général adjoint – développement durable, à titre d'assistant-trésorier par intérim à la Direction des finances et de la trésorerie, en sus de ses fonctions actuelles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-22

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-02-23

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Hervey Tremblay

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Hervey Tremblay, qui a été employé de la Ville de Pintendre et par la suite de la Ville de Lévis pendant de nombreuses années à servir les citoyennes et citoyens et de souligner l'implication exceptionnelle de monsieur Tremblay au sein de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-24

Félicitations à la Maison de la famille Rive-Sud

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Maison de la famille Rive-Sud pour avoir organisé la *Chasse aux cocos 2023* le 1^{er} avril 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-25

Félicitations à madame Rosalie Lavoie

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Rosalie Lavoie pour avoir remporté la bourse de la *Fondation Boursiers Loran*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-26

Félicitations au Club de curling Etchemin

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Club de curling Etchemin pour avoir organisé le *Championnat canadien de curling des policiers*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-02-27

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 04, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
